

Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames Martine Frogeais, Anne-Marie Morlier, Isabelle Denis, Chrystèle Lefevre, Laurence Morice,
Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Armel Godais, Yves Lehuerou Kerisel, Michel Melot,

Absents excusés : Benoit Poulain, Samuel Tavvry,

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

1) Devis affiche et flyers marché de producteurs locaux

Pour le marché de producteurs locaux qui aura lieu le 7 septembre, il convient de faire des affiches et des flyers.

Un devis a été demandé. Le prix est de 240€.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas donner suite au devis. Les affiches et les flyers seront réalisés à la mairie.

•	Pour : 11	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

2) Projet lotissement

Les bâtiments de France ont envoyé un courrier au sujet du projet des bâtiments de France.

Il indique dans son courrier que le projet ne pourra être réalisé que dans la mesure où des actions de la part de la collectivité en faveur du lien entre les nouvelles parties urbanisées, les équipements et le centre bourg, seraient prises afin de répondre à la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

Le conseil municipal a pris note du courrier des bâtiments de France.

•	Pour : 11	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

3) Récapitulatif du financement de l'école

M. le Maire fera une présentation du récapitulatif des travaux de l'école publique de 2016 à 2019.

le budget global de l'école s'élève à 586 209,24 €. Il ressort un besoin de financement de 115 000 € après subventions et fonds de concours déduits.

M le maire a fait une demande de prêt relais de 35,000 € correspondant à l'avance de la FCTVA et d'un prêt complémentaire de 70 000 € sur une durée de 15 ans.

Après délibération, le conseil municipal valide la demande de financement.

• Pour : 11	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

4) Longueur voirie communale

L'entreprise LANCELOT qui est en charge de la taille des accotements de la commune a fait part de la différence de kilomètres qu'il trouve entre les kilomètres indiqués par la mairie et les kilomètres réels.

Une demande a été faite auprès des services du département pour qu'une vérification des kilomètres des voies communales soit réalisée. Ceci pourrait avoir un impact sur la dotation sur les voies communales.

Le conseil municipal sera informé au prochain conseil de la réponse du département.

• Pour : 11	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

5) Création poste d'adjoint technique principal de 1 ère classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la CAP (comité administrative paritaire) et la CTP a émis un avis favorable de pour l'avancement de grade de Mme BEDEL et de Mme REQUET pour le poste d'adjoint technique principal de 2 ème classe. Par conséquent, il est souhaitable de procéder à la création de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures et l'autre de 30 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire (CAP) du 25/03/2019
- Vu l'avis de la commission technique paritaire (CTP) du 3/06/2019

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Fermer des deux postes d'adjoint technique au 01/05/2019
- Créer à compter du 01/05/2019 deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, échelle 6 de rémunération, dont un de 35 heures hebdomadaires et l'autre de 30 heures
- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

• Pour : 11	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

6) Avancement de grade

Actuellement Madame Brigitte BEDEL est sur le grade d'adjoint technique.

Proposition d'avancement de grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe car elle remplit les conditions.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal valide à l'unanimité

- l'avancement de grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe au 6ème l'échelon
- la création de poste et la nomination l'agent sur ce poste.

• Pour : 11	• Contre :	• Abstention :
-------------	------------	----------------

7) Avancement de grade

Actuellement Madame Patricia REQUET est sur le grade d'adjoint technique.

Proposition d'avancement de grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe car elle remplit les conditions.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal valide à l'unanimité

- l'avancement de grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe au 6ème l'échelon
- la création de poste et la nomination l'agent sur ce poste.

• Pour : 11	• Contre :	• Abstention :
-------------	------------	----------------

8) Gestion de la cantine rentrée scolaire

Pour la prochaine rentrée scolaire, il y a besoin d'une personne à la cantine et à la garderie municipale.

Des demandes de permanences ont été faites auprès de bénévoles. A ce jour, il n'y a pas assez de personnes inscrites pour pouvoir mettre un planning en place. Le besoin est de 1 h 15 par jour sur le temps du midi et 1 h 30 le soir sur le temps de la garderie.

• Pour : 11	• Contre :	• Abstention :
-------------	------------	----------------

9) Adhésion au service commun « Délégué à la protection des données » Vitré communauté

Vitré communauté souhaite savoir si la commune souhaite adhérer au service commun « Délégué à la protection des données ».

Une convention de cdg35 est proposée pour 3 ans et la participation financière est de 0.37€ par habitant et par an.

Après délibération, le conseil municipal valide l'adhésion au service commun « délégué à la protection des données » de Vitré communauté et autorise Mr le maire à signer la convention. Le coût s'élève à 262,33 € pour une année.

• Pour : 11	• Contre :	• Abstention :
-------------	------------	----------------

10) DM N°2 budget communal

Il convient de rajouter 245€ à l'imputation 6811/042 et au 28041582/040 pour l'amortissement du budget communal qui est de 434€ au total lieu de 189€ car il y a eu l'extension d'eau potable qui a été rajouté en 2018.

Après délibération, le conseil municipal valide la délibération.

• Pour : 11	• Contre :	• Abstention :
-------------	------------	----------------

11) Tarif des droits de place

Un marché de producteurs locaux aura lieu le samedi 7 septembre 2019. La réglementation impose un droit de place. Il est proposé un tarif de 5 € pour chaque exposant.

Après délibération, le conseil municipal valide le montant du droit de place à 5 €.

•	Pour : 11	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

12) Avenant de régie de recettes « Bibliothèque - Photocopies – Garderie »

Il convient de modifier la régie de recette « Bibliothèque - Photocopies – Garderie » afin de pour encaisser les droits de place pour le marché de producteurs locaux

Après délibération, le conseil valide l'avenant de la régie pour ajouter le droit de place pour le marché de producteurs locaux.

•	Pour : 11	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

13) Le règlement des marchés de producteurs locaux

Monsieur le Maire présentera le règlement du marché des producteurs locaux qui aura lieu le samedi 7 septembre 2019.

Après délibération, le conseil municipal valide le règlement du marché des producteurs locaux.

•	Pour : 11	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

14) Questions diverses

* PEDT : (projet éducatif du territoire) Suite à un mail reçu de la préfecture, un dossier de PEDT va être déposé pour obtenir une subvention sur les animations de la garderie (mercredi après midi et soir).

* trou sur la chaussée : au lieu-dit La Pilate et le petit montbouan : prévoir peu d'enrobé pour les trous.

* quelques travaux de maintenance vont être effectués à l'école semaine 28.

* prochaine réunion conseil : 5 août 2019 à 20 h.

Le Maire



Pierre MELOT

La secrétaire de séance,

Anne-Marie MORLIER